

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ISTRES

Organise le 27/28 MAI 2023 avec le concours de la Ville d'ISTRES, l'OMS et du Conseil Départemental
Une compétition automobile régionale dénommée :

49° COURSE DE COTE REGIONALE DE LA VILLE D'ISTRES

Cette compétition compte pour : La Coupe de France de la Montagne 2023 Coefficient 1.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Sportive Automobile PACA sous le numéro VISA N° 11 et sous le permis d'organisation FFSA numéro 130 en date du 14/02/2023.

Organisateur administratif et technique

Nom : ASA ISTRES

Adresse : PAVILLON DES SPORTS CLAUDE ECOFFET ALLEE DE LA PASSE PIERRE 13800 ISTRES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme ALAIN Marie Laure	Licence n°228679
Commissaires Sportifs	Mme JAUDEL Rosy	Licence n°132992
	Mme BONNABEL Delphine	Licence n°
Directeur de Course	M GHIGO Gérard	Licence n° 1967
Directeur de Course Adjoint	M BARDIN Yannick.....	Licence n° 46622
Directeur de Course chargé des parcs	M DUFRESNE Régis	Licence n° 2484
Commissaires Techniques Responsable	M. PRADO Philippe	Licence n° 56333
Commissaires Techniques	M ARNAUD William	Licence n°260597
	M FORESTELLO Jean Pierre.....	Licence n° 11620
	M BLANC Philippe	Licence n°38131
Médecin Responsable	Dr MAILLOUX	
Chargé de la mise en place des moyens	Mme PECOUT Annick	Licence n°154215
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme FORESTELLO Isabelle	Licence n°138486
Chargé des Commissaires de route	M CEZERAC Cédric	Licence n°139717
Chronométrateurs	M EYRAUD Adrien.....	Licence n°
	Mme JACCHERI Sandrine	Licence n° 150615
Délégué Sécurité Ligue	Mme JAUDEL Rosy	Licence n° 132992

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 24 MAI 2023 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le 25 MAI 2023 à 20 heures.

Vérifications administratives le SAMEDI 27 MAI 2023 à 8 heures jusqu'à 12 heures.

Vérifications techniques le SAMEDI 27 MAI 2023 à 8 heures 15 jusqu'à 12 heures 15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le SAMEDI 27 MAI 2023 à 13H15.

Briefing des commissaires le 27 MAI 2022 à 13 heures

Essais chronométrés le Samedi après-midi à partir de 14h30 et le Dimanche matin à 8h30

Briefing des pilotes : écrit (voir art 7.2 p).

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 28 MAI à 9h30.

L'affichage se fera sur la ligne de départ.

Les départs seront donnés par ordre décroissant des numéros. Tout concurrent ne se présentant pas dans son ordre ne pourra prétendre au départ, sauf autorisation du directeur de course.

Course

- **1^{ème} montée le 28 MAI à partir de 10h00**
- **2^{ème} montée le 28 MAI à partir de 14h00**
- **3^{ème} montée le 28 MAI à partir de 15h30**
- **4^{ème} montée le 28 MAI à partir du 17h00 (si possible)**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

L'affichage se fera sur la ligne de départ et/ou sur internet

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Le parc fermé d'arrivée se fera sur la d16 depuis la ligne de départ.

PODIUM et REMISE DES PRIX le 28 MAI 2023 sur la ligne de Départ.

Si mauvais temps, la Remise des prix aura lieu le 29 MAI 2022 à 19h30 à ESPACE 233 CEC HEURES CLAIRES.

Les chèques seront envoyés par courrier, aux concurrents.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 27 MAI 2023 à 11 heures au CEC LES HEURES CLAIRES.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 28 MAI 2022 de 08H00 à 12H00 heures, lieu CEC LES HEURES CLAIRES

Vérifications techniques le 28 MAI 2022 de 08H15 à 12H15 heures, lieu CEC LES HEURES CLAIRES

Exceptionnellement, une séance de vérifications administratives et technique pourra être envisagée le dimanche matin sur décision de la Direction de Course.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : MPR

Adresse ZAC DU TUBE 13800. ISTRES

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.
Pesage des voitures libre.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

La voiture à contrôler doit être descendue de la remorque ou autre moyen de transport aux fins de vérifications techniques.

Les concurrents venant de Corse sont dispensé de Parc Fermé final. (à notifier à l'organisateur)

En cas de réclamation à leur encontre, ils seront exclus du classement et perdront le bénéfice de leur éventuel prix.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA ISTRES BP 30008 13801. ISTRES CEDEX **Jusqu'au 24 MAI 2022 à 24 heures.**

Les droits d'engagement sont fixés à 300 €, réduits à 150 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les droits d'engagements pour les féminines sont réduits à 130€ ainsi que pour les licenciés ASAI ;

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

2 concurrents pourront courir sur 1 même voiture (double monte) : 2 engagements

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **70**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Titre de participation : autorisé pour pilote participant à l'épreuve régionale Course de Côte inscrite au Calendrier FFSA uniquement pour les groupes F2000-N-FN-A-FA-FS-FC-GTSPORT-GTTS. Tarif : 65 €

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 140 maximum

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) précisé par additif

Publicité optionnelle précisé par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de la Ville d'ISTRES a le parcours suivant sur CD16 à ISTRES

La course se déroulera en 4 montées, si l'horaire le permet.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur D16 sur Parking aménagé (ex Cabane de Pêcheurs)

Arrivée face au Domaine de Conclué

Pente moyenne 3%

Longueur du parcours 1500 mètres

Modalités de retour au départ en convoi dans le sens inverse de la Course aux Ordres du Directeur de Course

Parc de départ sur D16

Parc d'arrivée sur D16 au niveau entrée Domaine de la Cote

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès en convoi encadré

Tous les concurrents qui ne seront pas au départ de leur convoi depuis leur parc d'assistance ne pourront plus se rendre en pré-grille et se verront refuser le départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur D16

Rappel : au plus tard 15 mns avant leur heure de départ, les conducteurs devront se ranger en file sur la droite de la route D16 dans le sens de la montée afin de laisser libre une voie de sécurité.

Tout concurrent non présent pourra être exclu. Tout véhicule gênant fera l'objet d'une sanction.

Le parc de départ est exclusivement réservé aux véhicules d'intervention et de secours.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au CEC LES HEURES CLAIRES et **Parking OPEL** pour les voitures fermées, et Place Charles de Gaulle (Ecole Jacqueline Auriol) et Corniche de Suffren pour les voitures ouvertes.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 18h30, le 26 mai 2022

Les remorques devront être garées au terrain multisports à proximité du parc assistance CEC LES HEURES CLAIRES.

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- 1 extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg (contrôlé – 2ans)
- 1 bâche étanche sous chaque voiture (3m x 5m minimum) résistante aux hydrocarbures.
- Prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets

La pénalité sera de 200€. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est **situé : D16 sur Ligne de Départ**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : administratives
- pendant les essais et la course au parc départ sur D16 Ligne de départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée sur D16 Ligne de départ

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Lieu Ligne de Départ

Téléphone permanence n° 06 15 32 19 12 ou 06 08 23 27 70

Centre de secours le plus proche : CLINIQUE PRIVE D'ISTRES Téléphone n° 0825 74 35 55

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1p ESSAIS

Tous les conducteurs seront tenus de prendre part à au moins une séance d'essais chronométrés, et d'effectuer un parcours de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La briefing aux pilotes sera écrit et remis aux pilotes lors de vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général
- un classement par classe
- un classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces et Coupes non cumulables

Podium d'arrivée et REMISE DES PRIX se déroulera sur la LIGNE DEPART

Si mauvais temps, La remise des prix se déroulera à 19H30 ESPACE 233 CEC LES HEURES CLAIRES.

CLASSEMENT GENERAL	1°	130	2°	100	3°	80
Classes de 1 à 4 partants	1°	60				
Classes de 5 à 8 partants	1°	80	2°	60		
Classes de + 8 partants	1°	120	2°	80	3°	60
CLASSEMENT FEMININ	1°	130	2°	100	3°	80